15 MARS 2023 | NUMÉRO 22



INFO@LAVAL APTS

Vos actualités syndicales APTS Laval

BUREAUX SYNDICAUX

Cité de la Santé de Laval

Local: C.SS.21

Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840

Télécopieur : 450-975-5027

Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Hôpital juif de réadaptation

Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

308 boulevard Cartier Ouest

Téléphone (CJ): 450-933-1505 ou 450-975-4150 poste: 4080

Téléphone (CRDI) : 450-490-1888 Télécopieur: 450-975-0615

Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel: laval@aptsq.com



Un petit rappel 🕦

> PDRH et Développement professionnel

PDRH:

Budget: 1.25 % de la masse salariale Admissible : Orientation, formation en

<u>Développement professionnel:</u> professionnelle. frais de matériel pédagogique, d'outils de

LA UNE

ÉCHÉANCE DES DISPOSITIONS NATIONALES - REHAUSSEMENT Les dispositions nationales prennent fin le 31 mars prochain. Entre le 31 mars et le 30 mai 2023, les personnes dont le titre d'emploi était visé par la lettre d'entente sur le rehaussement volontaire des heures de travail (LE no 12), devront faire un choix final entre :

- Rester au même nombre d'heures hebdomadaire que présentement
- Rehausser à 37.5h par semaine
- Retourner au nombre d'heures de travail de votre poste avant le rehaussement

Ce choix est final et définitif, pour plus d'informations vous pouvez consulter la page suivante : aptsq.com/actualites/rehaussement-des-postes-a-37-5-hsemainea-vous-de-choisir/

SEMAINE DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Les organisateurs et organisatrices communautaires travaillent à la réduction des inégalités sociales et de santé. Au nombre de 15 à Laval, nous accompagnons les groupes communautaires, soutenons des projets rassembleurs, visons le développement des communautés lavalloises en respectant les spécificités de chaque territoire local en plus de collaborer avec nos différentes équipes internes au CISSS. L'organisation communautaire est un domaine où le travail de collaboration, de mobilisation et de développement est au coeur de nos valeurs.

Afin d'avoir une vision globale des enjeux, nous avons quatre axes de services pour travailler sur les déterminants sociaux de la santé :

- 1. Développement local et développement des communautés
 - o Soutien aux regroupements locaux de partenaires; animation de tables de concertation; participation aux démarches de revitalisation urbaine intégrée,
- 2. Soutien aux organismes du milieu
 - o Création de ressources ; soutien aux organismes qui vivent des difficultés organisationnelles; soutien aux projets et événements spéciaux, etc.
- 3. Actions sur les déterminants sociaux de la santé
 - o Soutien aux initiatives touchant le logement, la réussite éducative, l'aménagement du territoire, la sécurité alimentaire, etc.
- 4. Collaboration avec les équipes du CISSS
 - o Mise en place de plan d'appui et activités auprès de plusieurs directions du CISSS afin de soutenir l'approche communautaire propre à la mission CLSC.

L'organisation communautaire est essentielle pour le développement des communautés et pour favoriser la collaboration entre les différents acteurs de la santé et des services sociaux. Bonne semaine de l'organisation communautaire!

COMITÉ LOCAL SURCHARGE

personne salariées ...

Pour ceux et celles qui n'ont pu se joindre à nous lors de la dernière d'informations sur surcharge de travail offerte par votre comité local surcharge, voici une seconde date qui s'est ajoutée:

23 mars 2023 midi

En zoom:

ID de réunion: 986 2651 7369 Code secret: 315358

NOS PROFESSIONS



Merci aux 424 travailleurs.euses sociaux



Merci aux 3 ingénieurs.es biomédical.e qui travaillent qui travaillent au CISSS de au CISSS de Laval



Merci aux 79 diététistes nutritionnistes au 24 techniciens.nes en diététique et aux 15 assistants.es chef technicien.ne en diététique qui travaillent au CISSS de Laval.

SAVIEZ-VOUS QUE ... SPÉCIAL **NEGO NATIONALE**

Demandes intersectorielles

TABLEAU DE REVENDICATIONS

100 \$ PAR SEMAINE OU IPC + 2% 1er AVRIL 2023 1°r AVRIL 2024 IPC + 3%

- L'introduction d'un mécanisme permanent d'indexation basé sur l'Indice des prix à la consommation (IPC), ce qui garantira l'ajustement des salaires chaque année en fonction du coût de la vie.
- Des hausses de salaire supplémentaire qui devront s'ajouter aux ajustements liés à l'inflation.

Votre équipe locale:























